



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

N/Réf.: FA/JBC/SB 2022 - 22

Objet Dossier suivi par : JB CASTELL/ F. ACKERMANN

Téléphone : 04 90 86 57 15

Mail : f.ackermann@inao.gouv.fr

V/Réf. : 2022-06/002-AC/GB/PE/CB/SL

OBJET: modification n°2 PLU Bédoin

**Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
301 av. Barral des Baux
CS 90001**

84 410 BEDOIN

Avignon, le 16 septembre 2022

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 22 juin, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°2 du PLU de votre commune.

La commune de Bédoin est située dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Protégées ou Appellations d'Origine Contrôlées (AOP/AOC) « Ventoux », « Muscat du Ventoux » et « Huile d'olive de Provence ». Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Méditerranée », « Vaucluse », « Agneau de Sisteron », « Miel de Provence » et « Thym de Provence ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La présente modification n°2 fait suite à l'annulation par le Tribunal Administratif de Nimes le 15/12/2020 d'une précédente modification n°2, approuvée en 2019 et sur laquelle l'INAO avait émis un avis favorable par courrier du 2 novembre 2018.

Cette nouvelle version est expurgée des points ayant motivé l'annulation et intègre de nouvelles évolutions répondant aux obligations et besoins actualisés de la commune.

Parmi ces évolutions, l'INAO a notamment examiné celles relatives aux emplacements réservés en zone A et N, susceptibles d'avoir un impact éventuel sur les AOP et IGP du territoire.

D'un point de vue global, elles apparaissent mieux-disantes.

Seule la création du nouvel emplacement réservé n°19, d'une superficie restreinte de 0,55 ha, en zone A, pour une aire de stationnement à proximité d'équipements sportifs, appelle une remarque de la part de l'Institut du fait de sa discontinuité avec les parcelles déjà équipées. Aussi, la concrétisation du projet à cet endroit pourrait conduire à soustraire à l'agriculture une superficie plus conséquente. Or bien qu'actuellement déclaré en jachère à la PAC cet emplacement est classé en AOC « Ventoux » dans un secteur où cette production est d'usage.

A l'exception de cette remarque, je vous informe que l'institut n'émet pas d'objection à l'encontre de ce projet de modification n°2 du PLU.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial,
Emmanuel ESTOUR

Copie : DDT 84

INAO - Délégation Territoriale Sud-Est

Site d'Avignon

Forum de Courtine - Boîte postale 60 912 - 84090 AVIGNON CEDEX 9

TEL. 04 90 86 57 15 / TELECOPIE : 04 90 86 48 74

www.inao.gouv.fr